

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement d'ANCENIS

COMMUNE DE LIGNÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Convocation du mercredi 13 décembre 2023

Nombre de membres :

Conseillers en exercice 29

Conseillers présents 19

Qui ont délibéré 28

Délibération 231221D011

Classification : 3.1 - Acquisitions

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, Mme Valérie PRONO, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, Mme Stéphanie BÉRITAULT, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, Mme Mélanie BRIAULT, Mme Déborah SIDDI, Mme Déborah JOURDON.

Étaient absents : M. Olivier BLAISE (pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER), M. Alain BOURGET (pouvoir à M. Maurice PERRION), Mme Nathalie ROZÉ (pouvoir à M. Philippe ROBIN), M. Stéphane HÉAS (pouvoir à M. Thierry KERLOC'H), Mme Lucie DEVAIS (pouvoir à Mme Nathalie CAIVEAU), M. Michel MATHÉ, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL (pouvoir à M. Guillaume NIEL), M. Julien ROUSSEAU (pouvoir à M. Bertrand LERAY), M. David TOURNEFIER (pouvoir à Mme Valérie PRONO), Mme Lucie BONNO (pouvoir à M. Gaëtan GROIZEAU).

Secrétaire de séance : Mme Déborah SIDDI.

AFFAIRES FONCIÈRES – CESSION D'UN BIEN SITUÉ RUE DE LA JOCHAUDIÈRE

La commune s'est récemment portée acquéreur de la parcelle cadastrée section AB n°97, d'une superficie de 2630 m², située en zone Ue (*zone destinée aux activités économiques*).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré les représentants de la SCI des Châtaigniers, qui souhaitent implanter une maison funéraire sur la commune.

A cet effet, ils avaient pris une option sur une parcelle située au sein de la ZA des Coudrais. Ils considèrent toutefois que la parcelle AB 97 conviendrait beaucoup mieux à leur activité, car elle bénéficie d'une meilleure visibilité en bordure de la RD 23.

Considérant l'intérêt de cette implantation pour la commune, et après consultation du service des Domaines, il est proposé au Conseil municipal de céder la parcelle AB 97 à SCI des Châtaigniers, au prix de 100 000 €, les frais d'actes restant à la charge des acquéreurs.

Ceci exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

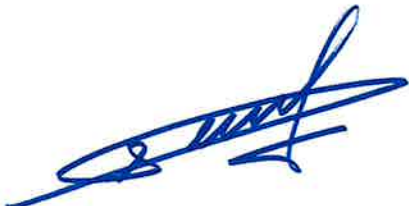
- Décide de céder la parcelle AB 97 à la SCI des Châtaigniers au prix de 100 000 € ;
- Dit que les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs ;
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote : 28 voix pour

A Ligné, le 22 décembre 2023

Le Maire,
Maurice PERRION

La secrétaire de séance
Déborah SIDDI



Publié sur le site de la commune le